



UVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
X^e CANTON DE MONTPELLIER

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:
17 MAI 2005
BUREAU DU COURRIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28
Date de la convocation : 3 mai 2005

N° 40

L'an deux mille cinq et le neuf du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. ELLUL, Mme ROMERO, M.M. CONTE, OUSSET, ALLOUCHE, Mmes GARCIA, DE HULLESSEN, M.M. SAUVAN, CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, Mme RAMON BOTONNET, M. ALBARIT, Mmes FONS VINCENT, BOUQUET, M. MORENO, Mmes POUZOULET, HARO, M.M. FEVRIER, BOUSQUEL.

PROCURATIONS : M. ROUANET en faveur de M. ELLUL
Mme CARRETIER en faveur de Mme ROMERO
Mme PETIT en faveur de M. MORENO
Mme PETARD en faveur de M. FEVRIER

ABSENTE : Mme HARO

MARCHES COMPLEMENTAIRES SELON ARTICLE 35 PVR LE BERGER

Rapporteur : Monsieur COMBE

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération en date du 21/06/2004, il a autorisé Madame le Maire à signer les marchés de travaux « PVR LE BERGER » :

Lot 1 Terrassement, chaussées, réseaux humides et plantations attribué à EUROVIA MEDITERRANEE

Lot 2 Réseaux secs attribué à l'entreprise AMEC SPIE

Le présent marché complémentaire a pour objet de prendre en compte les travaux modificatifs, supplémentaires, et complémentaires apportés à l'ouvrage par le maître d'ouvrage.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 avril 2005 et a émis un avis favorable aux marchés complémentaires des lots présentés par la personne responsable des marchés :

Le lot 1 attribué à EUROVIA MEDITERRANEE pour un montant de 21 026,35 € H.T.

Le lot 2 attribué à AMEC SPIE pour un montant de 19 973,60 € H.T.

La commission d'appel d'offres a émis également un avis favorable au délai de prolongation de deux mois compte tenu de ces prestations supplémentaires.

Monsieur COMBE propose :

- ⇒ de prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres
- ⇒ d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 17 MAI 2005
et publication
le 17 MAI 2005

Le Maire

